



## MARCHE DE CREATION ET D'IMPRESSION POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

### Règlement de la Consultation

Identification de l'organisme qui passe le marché : Communauté de Communes Sartilly Porte de la Baie

Personne responsable du marché : M. Claude FOURRE Président

Adresse : 66 grande rue – BP 12 - 50530 SARTILLY

Tel 02 33 79 38 60

Adresse courriel : [accueil@portedelabaie.com](mailto:accueil@portedelabaie.com)

Remise des offres :	avant le <b>mardi 15 février à 12h00</b>
A l'adresse suivante :	Monsieur le Président Communauté de Communes Sartilly Porte de la Baie 66 Grande rue – BP 12 - 50 530 SARTILLY

#### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet les travaux de création et d'impression de la Communauté de Communes.

#### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

La mise en concurrence est faite selon une procédure adaptée (art. 28 du CMP). Le marché est un marché à bon de commande (art 77 du Code des marchés publics) reconductible 3 fois dans les conditions de l'article 16 du CMP.

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- le présent Règlement de la Consultation (RC)
- l'Acte d'engagement (AE)
- le bordereau de prix unitaires (BP)
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP)

Le dossier de consultation des entreprises est transmis par messagerie électronique ou par voie postale gratuitement en un seul exemplaire à chaque candidat qui en fait la demande.

La validité des offres portera sur un délai de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Les candidats pourront se présenter seul ou sous forme de groupement.

#### ARTICLE 3 : VARIANTES-OPTIONS

Sans objet

## ARTICLE 4 : PIÈCES A PRODUIRE

Les candidats auront à produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

### I – un dossier de candidature

Les pièces annexes permettant de juger de la capacité du candidat exécuter la prestation, à savoir :

- ◇ la lettre de candidature modèle **DC1**
- ◇ la déclaration du candidat selon le modèle **DC2**
- ◇ la déclaration du candidat selon le modèle **DC6**
- ◇ tout document permettant d'évaluer l'expérience, les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats (articles 45 du CMP)
- ◇ une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle

Les formulaires peuvent être téléchargés à l'adresse suivante :

[http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/daj\\_dc.htm](http://www.minefi.gouv.fr/formulaires/daj/daj_dc.htm)

### II – Un dossier d'offre

- l'acte d'engagement (AE) dûment signé,
- le Cahier des Clauses Particulières (CCP) signé.
- le bordereau des prix (BP) complété et signé,
- une note technique sur l'offre comprenant des éléments d'information sur :
  - les moyens mis en œuvre pour assurer la qualité d'exécution des prestations,
  - les délais de confirmation des commandes

## ARTICLE 5 : JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

### **JUGEMENT DES CANDIDATURES**

Ne seront pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 et 44 du CMP.
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article 5.
- Les candidatures dont les garanties professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes.

### **JUGEMENT DES OFFRES**

Seules les offres des candidats agréés en phase de candidature seront analysées.

La sélection s'effectuera sur dossier, puis sur présentation orale si nécessaire, selon les critères suivants :

Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères suivants :

1°) prix (70 %)

2°) valeur technique de l'offre appréciée à l'examen des éléments suivants : qualité d'exécution des prestations, engagement sur les délais de livraison (30 %)

La procédure du choix des candidats pourra être suivie d'une phase de négociation avec les meilleurs candidats sélectionnés.

Le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation. Les candidats seront informés par écrit des résultats de la consultation.

#### ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

##### Modification du dossier de consultation

La Communauté de Communes de Sartilly porte de la Baie se réserve le droit d'apporter au plus tard dix jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les réponses des candidats se feront sur les bases modifiées.

Les offres seront rédigées en langue française **et ne pourront pas** être transmises par voie électronique.

Les offres doivent être envoyées en courrier recommandé avec AR ou remises contre récépissé aux heures d'ouverture (Lundi : fermé ; Mardi, Mercredi et Jeudi : de 9 h à 12 h ; Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h), à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Sartilly Porte de la Baie  
66 Grande rue – BP 12 -50530 SARTILLY

L'enveloppe extérieure portera la mention :

« Offre pour le marché d'impression – ne pas ouvrir ».

Date limite de réception des offres : voir page de garde

#### ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats pourront s'adresser à M. Thomas Lebertre – DGS – Communauté de communes Sartilly Porte de la Baie – 66 Grand'rue - BP 12 – 50530 SARTILLY – [secretariat@portedelabaie.com](mailto:secretariat@portedelabaie.com)